Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) **Heft:** 1790

Artikel: UDC : un nouveau costume? : Plutôt que de spéculer sur la succession

de Samuel Schmid, on pourrait se demander quelles sont les conditions

à remplir avant un éventuel retour de l'UDC à l'exécutif

Autor: Robert, Alain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012548

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UDC: un nouveau costume?

Plutôt que de spéculer sur la succession de Samuel Schmid, on pourrait se demander quelles sont les conditions à remplir avant un éventuel retour de l'UDC à l'exécutif

Alain Robert (23 août 2008)

Le 12 décembre 2007 fut une défaite cinglante pour un parti qui, telle la grenouille, avait pris le pli de se voir plus grosse que le bœuf. Puis vint le temps de l'entrée dans l'opposition, ce nouveau concept UDC qui a aussitôt débouché sur une fessée mémorable en votation populaire le 1er juin dernier. On s'étripe aux Grisons et à Berne, on exclut à l'envi, on ne compte plus les matelots quittant le navire, on fait mine de ressortir les vieux capitaines: le psychodrame né de l'éviction de Christoph Blocher n'a pas fini de faire des vagues.

Un constat s'impose: l'UDC blochérienne a démontré son inaptitude à faire partie d'un gouvernement fédéral consensuel. En outre, l'UDC a été récemment sanctionnée par le souverain à l'occasion du vote sur les naturalisations par les urnes. On peut admettre que le corps électoral, à cette occasion, a entre autres considéré que, dans sa forme et dans ses dispositions actuelles, un tel parti n'avait pas sa place au Conseil fédéral, politiquement parlant. En effet, le parti s'étant de lui-même exclu du gouvernement en annonçant son entrée dans l'opposition (ou n'était-ce qu'une pseudo justification a posteriori?), toute votation allant dans un sens contraire à ses recommandations, et pire encore sur sa propre initiative,

prend une dimension de vote de défiance générale, une sorte de motion de censure populaire voulue précisément par la nouvelle posture adoptée par l'UDC. Les stratèges zurichois n'avaient pas prévu un seul instant cette réaction populaire, et les tensions internes et autres valseshésitations qui marquent l'après 1er juin, succédant au 12 décembre, n'en sont que les reflets visibles à l'œil nu.

On peut cependant douter que le nouveau *Bürgerliche Partei Schweiz* (BPS) prenne réellement sa place, promis plus vraisemblablement, à terme, à une fusion avec les radicaux. La marginalisation de l'UDC n'est pas une fatalité.

Etrange destin que celui d'un parti issu en 1971 de la réunion de trois formations dont l'une ou l'autre a eu sans discontinuer un représentant au gouvernement fédéral depuis 1929: le parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB, PAI dans le canton de Vaud) et les partis démocrates des cantons de Glaris et des Grisons. Qui doit claironner son passage dans l'opposition, faute de meilleur argument à servir à ses adhérents dépités.

Or précisément, ces adhérents et ces électeurs constituent, qu'on le veuille ou non, une part importante de l'électorat de ce pays. Une part qui souhaite participer aux décisions prises à Berne. Le chemin de la rédemption pour l'UDC, celui du retour aux affaires, passe par différentes étapes et par un aggiornamento profond.

Parmi les éléments de clarification nécessaires, qui sont autant de conditions à poser par les partis gouvernementaux eux-mêmes à un retour de l'UDC à leurs côtés, figure notamment l'exigence d'une prise de position limpide, définitive et authentique en faveur de la voie bilatérale choisie pour l'instant par la Suisse dans son rapport à l'Europe. Egalement à l'ordre du jour, un retour à certaines vérités de souches rurales qui faisaient le succès et la longévité du PAB, un savant dosage de bon sens, de pragmatisme et d'esprit d'équipe. Et, bien que l'on n'ait pas franchement vocation à suggérer à l'UDC les directions qu'elle devrait prendre, les partis gouvernementaux seraient bien inspirés de contraindre la formation dissidente à réfléchir au concept de respect de l'autre et à sa mise en pratique. L'anathème est facile à lancer. Il est beaucoup plus difficile de maintenir un équilibre entre l'exercice effectif du pouvoir et les aspirations parfois excessives d'une base remuante.